

Semblable aux précédents

Le rapport du département d'Etat américain pour l'année 2004 vient d'être publié.

Il est similaire de par son contenu, avec les précédents rapports du même département. Seuls des commentaires relatifs à des faits qui se sont déroulés en Mauritanie en 2004, le distinguent des rapports antérieurs.

Comme toujours, le rapport présente les constats du département d'Etat américain sur six axes principaux. Ces axes comportant chacun plusieurs thèmes, sont relatifs au respect de l'intégrité de la personne, des libertés civiles, des droits politiques, l'attitude du gouvernement face aux enquêtes des organismes non gouvernementaux et internationaux sur les allégations de violation des droits de l'Homme, la discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, l'invalidité, la langue ou le statut social et enfin, le droit des travailleurs.

Dans son avant-propos le nouveau rapport maintient la présentation standard de la Mauritanie "une république hautement centralisée à régime présidentiel" où le président Ould Taya a été réélu en novembre 2003 à 67 % des voix, à l'issue d'élections où un candidat de l'opposition a été arrêté une journée avant l'élection, libéré et réarrêté après la même élection. Des élections où les autres candidats de l'opposition ont soulevé des fraudes massives mais ont choisi de ne pas contester ses résultats par les voies légales. Dans sa présentation du ministère de la défense, le département d'Etat soulève des violations des droits de l'homme commises par certains éléments des forces de sécurité en Mauritanie, pays en proie à une sécheresse persistante, à une invasion acridienne, à une urbanisation rapide, à un taux de chômage élevé, à la prévalence de la pauvreté et au fardeau de la dette, et où, il y a concentration de richesses entre les mains d'une minorité d'individus avec absence de transparence dans certains secteurs ce qui hypothèque pour le département d'Etat la croissance de l'économie.

Et comme dans les précédents rapports, celui de 2004 souligne que le bilan du Gouvernement mauritanien dans le domaine des droits de l'Homme est resté généralement "médiocre" et que des problèmes subsistent, tout en reconnaissant qu'il y a eu des améliorations dans quelques domaines. Le document 2004 parle également de la limitation de la capacité des citoyens à changer de gouvernement et signale que certains éléments de la police utilisent la force excessive dans le maintien de l'ordre, effectuent des détentions arbitraires et des perquisitions illégales. Il revient sur les conditions de détention en général qu'il juge dures et estime que le Gouvernement mauritanien porte des restrictions aux droits de manifester, à la reconnaissance de certaines associations et que la pratique de l'exécution demeure un sérieux problème en dépit des efforts du Gouvernement mauritanien.

Les rédacteurs du rapport soulèvent de nouveau dans le nouveau rapport, la représentativité politique des populations du Sud et soulignent que des rapports font état de la persistance de l'esclavage sous forme de "servitude involontaire" dans quelques zones isolées du pays.

Les conditions de détention sont jugées difficiles en raison de la surpopulation carcérale, de l'insuffisance des moyens alloués à la nutrition et aux soins des prisonniers. Par ailleurs le Département d'Etat semble saluer que le Gouvernement mauritanien a autorisé les ONGs, les militants des droits de l'Homme et les diplomates étrangers à visiter les prisons durant l'année écoulée.

Le département d'Etat soulève qu'aucun rapport ne fait état de disparitions ou de privation arbitraire ou illégale de la vie d'un citoyen mauritanien en 2004 et que le procès des policiers accusés d'avoir assassiné le jeune Amadou Kane en août 2003 se poursuit à Nouakchott.



U.S. DEPARTMENT

Concernant la torture le rapport du département d'Etat évoque les scènes de torture supposées s'être déroulées à l'école de police de Nouakchott à l'endroit des putschistes, soulignant que de telles allégations, demeurent non confirmées.

Dans sa présentation du système judiciaire en vigueur en Mauritanie le département d'Etat qui signale que les juges sont soumis aux pressions de l'exécutif tout autant qu'aux pressions sociales, financières ou tribales soulève qu'il y a une discrimination à l'endroit de la femme dans la justice et qu'en dépit de la séparation constitutionnelle des pouvoirs, l'exécutif exerce une pression considérable sur la justice. Une justice où les accusés peuvent néanmoins confronter les témoins, produire des preuves et faire appel des verdicts. Des droits qui sont généralement respectés selon le département d'Etat.

Au niveau de la liberté d'expression le rapport souligne les restrictions à la liberté de la presse à travers le contrôle et la censure exercés sur les journaux en Mauritanie. Pour ce qui est des réfugiés mauritaniens au Sénégal le rapport mentionne qu'ils ne sont entre 15 000 et 20 000 et que le Gouvernement continue à souhaiter le retour de tout citoyen expulsé ou ayant fui en 89-91.

Dans le domaine de liberté du culte le département d'Etat estime que le Gouvernement mauritanien même s'il limite la "liberté de religion" de par sa constitution, tolère la liberté du culte du moment que les chrétiens étrangers et les quelques citoyens mauritaniens chrétiens pratiquent librement et ouvertement. Une tolérance observée pour les réfugiés africains en Mauritanie (Sénégalais, Libériens et Sierra-Léonais). La Mauritanie accepte selon le State Department les recommandations du HCR et aucun rapport n'a fait état d'une expulsion forcée d'un réfugié vers un pays où il se sent persécuté.

Le rapport s'est par ailleurs appesanti sur les femmes considérées comme bien représentées dans le Gouvernement, l'administration et les partis politiques mais estime que les minorités ethniques sont sous-représentées.

Au titre de la discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, l'invalidité, la langue ou le statut social, le rapport signale que la constitution garantit à tous l'égalité devant la loi, sans distinction de race, d'origine, de sexe ou de statut social et interdit toute propagande fondée sur la race et l'ethnie.

Le rapport revient largement sur le statut de la femme au niveau de la Charia. Le système de castes est également soulevé et le rapport nous apprend qu'il affecte les chances des individus au niveau de tous groupes ethniques en Mauritanie.

Sur un autre chapitre, le droit d'association est reconnu constitutionnellement mais le droit d'organiser des grèves est soumis à l'autorisation et les manifestations sont parfois réprimées.

Pour la question des séquelles de l'esclavage, le rapport du département d'Etat révèle que des citoyens continuent à souffrir des séquelles de la pratique de l'esclavage et du système de castes.

ESSELMOU OULD MOUSTAPHA